

// Service Presse  
Tél. 02 40 99 67 06  
presse@nantesmetropole.fr

Nantes, le 29 mai 2020

## ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS - COVID-19 : 2<sup>e</sup> PHASE DU DÉCONFINEMENT

# Piéton-vélo : un plan ambitieux d'actions provisoires pour accompagner le déconfinement

La crise sanitaire que nous traversons et les différentes étapes de déconfinement depuis le 11 mai dernier appellent à accélérer la pratique de la marche à pied et du vélo en ville. C'est un moment inédit que souhaitent saisir tous ensemble, acteurs publics, élus de l'ensemble du conseil municipal dans leur diversité, services publics, et associations d'usagers pour mettre en œuvre un plan ambitieux vélo-piéton et inciter à ces modes actifs de déplacement bénéfiques pour la santé et également pour l'environnement. L'objectif est de proposer des solutions rapides et efficaces aux Nantais.es qui souhaitent utiliser moins les transports en commun sans se reporter sur la voiture individuelle durant cette période. L'enjeu : mettre en œuvre de l'urbanisme tactique, agile, rapide et provisoire dans le cadre du déconfinement...

Ces infrastructures respecteront une logique d'aménagements provisoires, avec des moyens peu coûteux (marquage provisoire, mise en place de baliroads, signalisation de chantier, etc.) et feront l'objet d'une évaluation.

Depuis plusieurs semaines, avec les acteurs associatifs parmi lesquels Place au vélo ou le collectif Tous en Selle, avec des représentants d'usagers mais également des acteurs économiques tels que les Dirigeants Responsables de l'Ouest ou encore les acteurs culturels, Nantes Métropole et la Ville de Nantes sont mobilisées pour proposer ces nouveaux aménagements temporaires, de nouveaux services et participer ainsi collectivement à la diffusion de la culture vélo et marche. Les élus, représentants la diversité des composantes politiques du conseil municipal ont travaillé sur cet ensemble de mesures cohérentes et portent ensemble cette ambition qui permettra à Nantes d'accompagner les Nantais.es dans la nouvelle étape de déconfinement.



L'évaluation de ces aménagements est essentielle. Elle a déjà commencé sur les premiers aménagements, et sera réalisée en continu tout au long de la durée de ces aménagements temporaires.

Ce plan vélo-piéton s'articule autour de 5 axes et sera décliné sur deux temps : avant la fin juin et durant l'été 2020.

Pour Johanna Rolland, Maire de Nantes, Présidente de Nantes Métropole, « *Dans la période de déconfinement que nous vivons, nous devons rapidement repenser nos modes de déplacement pour respecter les règles de distanciation physique et les gestes barrières. Les transports en commun ne peuvent plus transporter autant de passagers et je ne pouvais me résoudre à ce que face à cette situation, la seule solution soit celle du retour unique à la voiture. C'est pour cela qu'un travail collectif s'est engagé avec les élus de tous bords politiques et l'ensemble des acteurs tant pour définir de nouveaux aménagements que pour développer et promouvoir la culture vélo et piétonne, tout en gardant la possibilité de réinterroger la pertinence de ces mesures temporaires.* »

Laurence Garnier, Présidente du groupe des élus de l'Union de la Droite et du Centre

« *La crise sanitaire que nous traversons montre plus que jamais la nécessité d'une nouvelle ambition pour les déplacements ; ces aménagements provisoires sont une occasion d'expérimenter des propositions que nous pensons adaptées : généralisation du 30km/h, voies sécurisées larges et continues pour le vélo etc. »*

Julie Laernoës, Coprésidente du groupe des élus écologistes et citoyens

« *Déconfinement, sécurité sanitaire et mobilités : le vélo s'impose comme une vraie solution. Je me félicite que la métropole ait associé de nombreux partenaires et consulté largement les associations d'usagers. Le plan représente une avancée pour que de nombreux nantais.e.s puissent remonter en selle dès aujourd'hui. »*

Robin Salecroix, du groupe des élus communistes

« *Nous souhaitons avec ce plan d'actions, passer un nouveau cap dans le développement des mobilités douces au service des déplacements de chacun avec une attention particulière portée aux plus fragiles. »*

Pierre-Emmanuel Marais, Président du groupe des élus de l'UDB

« *Dans cette période, favoriser les modes actifs est devenu une priorité pour répondre aux enjeux sanitaires. Les engagements pris ce jour vont dans le bon pour offrir une alternative crédible à la voiture. »*

Mounir Belhamiti et Cécile Bir, Coprésidents du groupe des Écologistes en Marche

« *Nous saluons l'esprit de responsabilité des nantaises et des nantais pendant cette période qui a été extrêmement difficile pour nombre d'entre eux. Ne relâchons pas nos efforts. Pour notre santé et pour une ville apaisée, gardons les comportements adaptés et favorisons la marche et le vélo ! »*

Jeanne Sotter, Élu(e) du PRG Centre Gauche

« *Les aménagements urbains proposés aujourd'hui sont une véritable avancée. Ils seront au service des déplacements doux et vont ainsi répondre, en matière de déplacement, à la crise sanitaire que nous traversons. »*

Lionel Fournier, Directeur d'Harmonie Mutuelle Atlantique, Président des Dirigeants Responsables de l'Ouest

« *Les Dirigeants Responsables de l'Ouest (DRO) participent au groupe de travail mis en place par Nantes Métropole avec tous les acteurs du vélo. Je me félicite de l'ambition des propositions. DRO coordonnera les réflexions sur les horaires décalés, la sécurité à vélo et le coworking inter-entreprises. Notre rôle à tous, Ville, Métropole et dirigeants est de permettre et d'inciter les salariés à privilégier le vélo. C'est à la fois dans leur intérêt et dans l'intérêt des entreprises. C'est un axe majeur de mobilisation et d'action pour nous. »*

Karim Ammour, Directeur artistique du collectif UrbanVoices

« *La culture est évidemment en prise avec la société, avec les grands débats comme les questions du quotidien. De ce point de vue, il est donc naturel, pour moi, de travailler sur les questions de mobilités, de les intégrer à mes pratiques professionnelles, mais également que la culture se mette au service de la promotion du vélo. Cela passe par un travail étroit avec les acteurs du vélo et, bien sûr, avec Nantes Métropole. »*

## ① Les 5 grands axes du Plan

### Une trentaine de nouveaux aménagements cyclables provisoires

Depuis le 11 mai, **7 aménagements cyclables provisoires sont en service**. Un travail commun a été mené avec les associations partenaires, les élus, les pôles de proximité de Nantes Métropole ainsi que des usagers. La Ville de Nantes et Nantes Métropole vont **proposer de nouveaux aménagements cyclables temporaires sur le territoire métropolitain, en lien avec les maires des communes concernées, en priorisant des secteurs à la fréquentation importante tels que la rue de Strasbourg, la route de Clisson ou la route de Vannes**.

Ce sont au total **une trentaine d'axes** qui sont identifiés pour être aménagés d'ici le mois de juin ou tout au long de l'été et qui totaliseraient **21 kilomètres supplémentaires d'aménagements cyclables provisoires**. Ces aménagements pourront relier Nantes aux communes de la métropole... en plus des 586 kms d'axes cyclables actuellement existants à l'échelle de la Métropole.



## Plus de stationnement vélo

Le stationnement vélo va être renforcé dans le but d'accompagner les voies cyclables provisoires aménagées. Au total, ce sont **près de 700 places de stationnement vélo** qui seront installées sur des secteurs travaillés entre les services de la Ville et de la Métropole, les associations d'usagers, les élus. Ils se déploieront dans tous les quartiers nantais tels que **le cours St-Pierre et le cours St-André à Nantes, au niveau du Navibus situé côté Port Boyer ou encore sur la route de St-Joseph.**



## Une circulation plus apaisée, en faveur des cyclistes et des piétons

Pour une circulation plus apaisée il est proposé dans un premiers temps le **passage de la Ville de Nantes en zone 30 en dehors de certains axes accueillant des transports en commun** afin de réduire la vitesse de circulation des véhicules au profit des modes actifs (piétons, vélos).

## Des aménagements pour optimiser l'espace piétons

Des interventions vont être menées pour améliorer le partage de l'espace en faveur des piétons et de la diversité des usages :

- Piétonisation, vélorues, zones de rencontres dans certaines rues ;
- Réduction des places de stationnement et en général des espaces de circulation dédiés aux voitures ;
- Augmentation du temps piétons et vélos à certains feux tricolores.

**Des aménagements provisoires** seront également réalisés de manière progressive aux abords de certaines écoles et centres commerciaux afin de garantir la distanciation des piétons dans des secteurs tendus.

Des écoles et des collèges comme Gaston Serpette, La Contrie, Longchamp vont être aménagés, en plus des 17 écoles nantaises d'ores et déjà aménagées dans le cadre du dispositif « ecomobilité scolaire »

## Des actions et services pour impulser collectivement la culture vélo

Des services de mobilité et des aides financières sont mis en place pour faire réparer son vélo ou encore pour financer une partie de l'achat d'un vélo électrique. La Métropole abonde le dispositif « Coup de Pouce Vélo » annoncé par l'État le 30 avril, en doublant le financement de 50€ de la remise en état des vélos ; ce montant comprendra le montant de la réparation au-delà de 50€ HT, la TVA et l'acquisition éventuelle d'un antivol, et sera rétroactive à compter du 11 mai.

Pour ceux qui veulent passer à l'électrique, une aide pouvant aller jusqu'à 200€ sera mise en place pour les particuliers et salariés d'entreprises engagées dans le Pack mobilité de Nantes Métropole.

- Pour les salariés d'entreprises dont l'employeur a adhéré au Pack mobilité de Nantes Métropole, une aide forfaitaire de **200€** est attribuée à **chaque salarié** ;
- Pour les **particuliers** actifs ou retraités, habitant les 24 communes de la métropole, une aide forfaitaire de **100 €** est attribuée.



## ② Calendrier

De nombreux nouveaux aménagements provisoires seront réalisés dans les semaines à venir. Certains aménagements nécessitant d'avantage de temps, deux phases sont prévues : avant la fin juin et au cours de l'été.

### Avant fin juin

- Aménagement de la rue de Strasbourg (suppression du stationnement pour libérer de la place aux piétons et vélo) ;
- Création d'axes vélos temporaires sur les secteurs Courbet, Michelet, réalisation de marquages sur la route de Vannes et le secteur Morlière ou encore route de Clisson ;
- Réalisation d'aménagements ponctuels sur les Boulevards de Seattle et de la Fraternité ;
- Installation de 250 places de stationnement vélo supplémentaires sur l'ensemble de la Métropole en lien avec les maires, et dans tous les quartiers nantais tels que rue du Maréchal Joffre, route de Saint-Joseph, ou près de l'église Sainte-Thérèse ;
- Accompagnement à la réouverture des restaurants, bars et cafés en supprimant du stationnement en lien avec les commerçants, en élargissant les trottoirs ou en réduisant la circulation notamment dans la rue Joffre, place Graslin, rue Léon Blum, ou encore rues Fourré, de Budapest ou de Verdun ;

## Communiqué de presse

- Mise en zone 30 de l'ensemble de la ville de Nantes en dehors de certains axes accueillant des transports en commun ;
- Création de zones de rencontres sur le quai de Versailles ou aux abords de la Préfecture et des bords de l'Erdre ;
- Poursuite des aménagements devant les écoles dont plusieurs sont à l'étude, notamment les écoles Felloneau, Charles Lebour, Fraternité, Gaston Serpette, Contrie, Ampère, Longchamp ou Beaujoire.

### Pendant l'été

- Aménagements de proximité, en fonction des demandes, devant les commerces ;
- Réalisation d'aménagements vélos temporaires sur les rues d'Allonville, Gustave Roch, Porte de Sautron, ou rue des Hauts Pavés ;
- Déploiement de 450 places de stationnement vélo supplémentaires, dont une partie sera installée Place Saint-Pierre ;
- Création de zones de rencontre sur le Champ de Mars ou dans le quartier des musées.

### ③ Une démarche partenariale pour un élan collectif

Depuis plusieurs semaines, avec les acteurs qu'ils soient associatifs, culturels, représentants d'usagers, mais également avec des acteurs du monde économique (commerces, entreprises, bars, restaurants) Nantes Métropole et la Ville de Nantes sont mobilisés pour construire un plan partagé, cohérent et multifacettes. C'est ensemble seulement que pourra être impulsée une vraie dynamique et voir aboutir rapidement ces nouveaux aménagements temporaires et nouveaux services.

## Informations pratiques

### → Pour bénéficier du coup de pouce réparation de Nantes Métropole

Il faudra avoir réglé au professionnel du cycle le montant de la facture non pris en charge par l'État et obligatoirement avoir utilisé la plateforme « coup de pouce vélo » : [coupdepoucevelo.fr](http://coupdepoucevelo.fr). Le vélo devra avoir été réparé entre le 11 mai et le 30 septembre 2020.

Les pièces justificatives suivantes seront à transmettre à Nantes Métropole :

- facture acquittée ;
- justificatif de domicile et relevé d'identité bancaire afin que la subvention puisse être versée au bénéficiaire.

L'envoi pourra se faire à compter du 2 juin à l'adresse suivante [coupdepoucevelo@nantesmetropole.fr](mailto:coupdepoucevelo@nantesmetropole.fr). Les demandeurs pourront adresser leur demande d'abondement pendant un délai supplémentaire de 2 mois, soit jusqu'au 30 novembre 2020. Au-delà, les demandes ne seront pas prises en compte.

### → Pour bénéficier de l'aide à l'achat d'un vélo électrique

Un formulaire de demande de subvention est disponible sur [metropole.nantes.fr](http://metropole.nantes.fr). Ce formulaire doit être rempli et complété des pièces suivantes :

- un relevé d'identité bancaire ou postal au nom et à l'adresse du demandeur ;
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- une copie de la facture d'achat du vélo : la facture doit notamment mentionner le nom, le prénom, l'adresse, ainsi que les références et prix du vélo. La date d'acquisition indiquée sur la facture doit être postérieure au 11 mai 2020 ;
- pour les demandes en lien avec le Pack mobilité de Nantes Métropole, il faut fournir « l'attestation employeur Pack mobilité métropolitain », et indiquer le nom du salarié. Les entreprises peuvent adhérer gratuitement au Pack mobilité via la plateforme [entreprise.nantesmetropole.fr](http://entreprise.nantesmetropole.fr).

Cette aide est valable sur l'acquisition de tout type de vélo à assistance électrique acheté neuf chez un professionnel, entre le 11 mai et le 30 septembre 2020 (ne seront pas subventionnés les vélos d'occasion et ceux achetés auprès de particuliers).

Le formulaire doit être renvoyé signé et accompagné des pièces justificatives citées plus haut à l'adresse suivante :

Subventions VAE Covid-19  
Direction des services de mobilité  
NANTES MÉTROPOLE  
2, cours du Champ de Mars  
44923 Nantes cedex 9

Pour tout renseignement complémentaire : [subvention.velo@nantesmetropole.fr](mailto:subvention.velo@nantesmetropole.fr)



### RDV pour Tous en Selle du 3 au 10 juin sous les nefs

Une BAM (Boite à mieux) sous les nefs : un atelier géant de « diagnostic vélo » pour permettre aux habitants de venir faire examiner leur vélo (effectuer les réglages et petites réparations le cas échéant) afin de les sécuriser pour favoriser l'utilisation et la reprise de leur cycle. Un service de marquage antivol Bicycode sera également proposé ainsi que de la petite restauration via des food-truck vélos. Dispositif ouvert au public du lundi au vendredi de 12h à 19h et de 12h à 17h le samedi et le dimanche.

Toutes les informations à retrouver sur [metropole.nantes.fr](http://metropole.nantes.fr).